

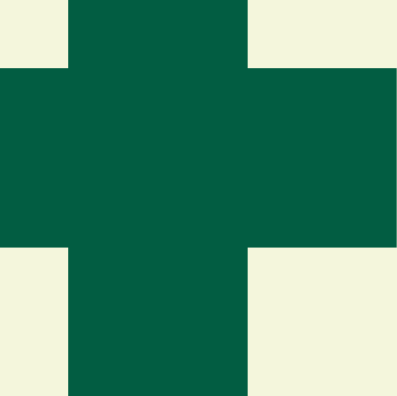


JUILLET 2024 / ANNÉE 2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'URPS PHARMACIENS DES PAYS DE LA LOIRE

REPRÉSENTER
INFORMER
ORIENTER
ACCOMPAGNER
SOUTENIR
DÉVELOPPER

URPS Pharmaciens des Pays de la Loire
5 Boulevard Vincent Gâche 44200 NANTES
02 40 59 69 29 - paysdelaloire@urpspharmaciens-pdl.com



MOT DU PRÉSIDENT



Chères consœurs, chers confrères,

Chaque jour, vous êtes au cœur de la santé de nos concitoyens. Votre disponibilité, votre écoute et votre expertise font la différence pour des milliers de patients. L'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire souhaite vous adresser un message simple : **merci !**

Nous savons combien votre métier évolue et combien ces changements demandent de l'adaptation et de l'énergie. Vous n'êtes pas seuls : nous sommes à vos côtés pour vous accompagner, vous soutenir et valoriser votre rôle essentiel dans le parcours de soins.

Concrètement, nous agissons pour :

- **Renforcer votre place dans la coordination des soins**, en lien avec les autres professionnels de santé.
- **Faciliter l'intégration des outils numériques**, pour simplifier votre quotidien.
- **Promouvoir vos nouvelles missions** (vaccination, dépistage, entretiens pharmaceutiques).
- **Vous informer et vous outiller**, pour anticiper les évolutions et rester à la pointe.

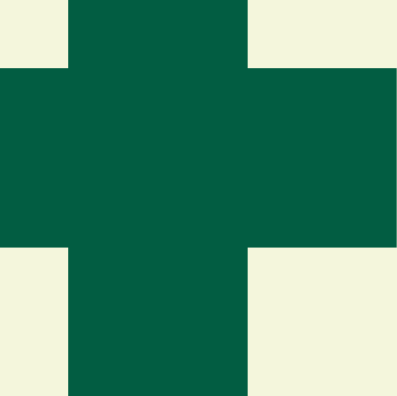
Votre engagement est notre force. Ensemble, nous construisons une pharmacie d'officine moderne, humaine et proche des patients.

Pour toute question ou pour partager vos idées, contactez nous à paysdelaloire@urpspharmaciens-pdl.com : **vos initiatives comptent**. Continuons à avancer, unis et solidaires.

Avec toute notre reconnaissance,

Alain GUILLEMINOT
Président URPS Pharmaciens Pays de la Loire





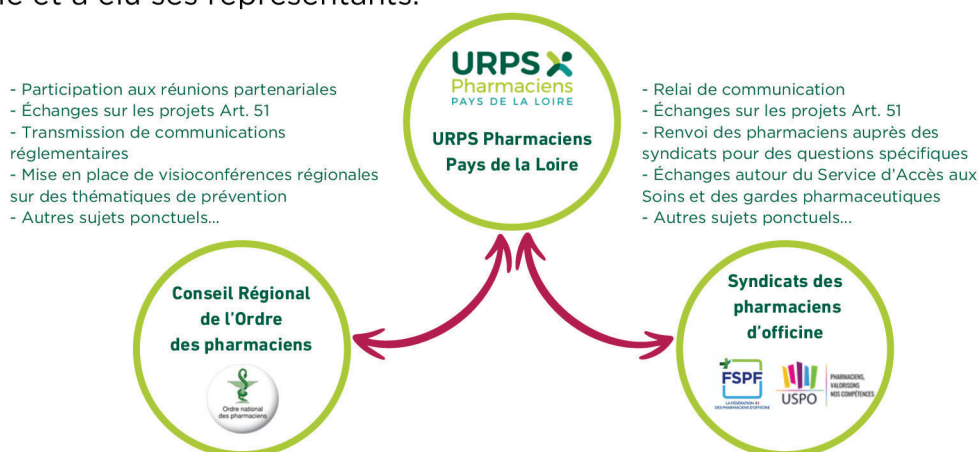
SOMMAIRE



1	L'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire	7
2	Participer aux instances	11
3	Communiquer auprès des pharmaciens, de leurs équipes et des partenaires	19
4	Accompagner les pharmaciens dans leur pratique professionnelle du quotidien	25
5	Soutenir, développer des actions dans le cadre des soins non-programmés	37
6	Expérimenter : aider au développement de nouvelles compétences	43
7	Perspectives 2026 - 2027	51

● Les missions

Distincte de l'Ordre des Pharmaciens et des syndicats professionnels, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens des Pays de la Loire a vocation à représenter l'ensemble des pharmaciens d'officine. Depuis la loi Hôpital Patient Santé Territoire de 2009, chaque profession de santé dispose de son Union Régionale et a élu ses représentants.



Les 9 élus de l'URPS Pharmaciens se mobilisent afin de contribuer à l'organisation de l'offre régionale de santé.

Ces élus, répartis sur toute la région, mènent de front leur activité officinale et cette mission politique.

Ils sont l'interface entre les pharmaciens libéraux, l'Agence Régionale de Santé, les URPS représentant les autres professions de santé (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, biologistes, podologues) et le secteur hospitalier/médicosocial.

Le positionnement régional de l'URPS se doit d'être alimenté par les réflexions et problématiques locales, inhérentes à la profession de pharmacien d'officine.

L'URPS Pharmaciens Pays de la Loire souhaite agir, en liens étroits avec ses mandants, dans une logique de préservation du maillage officinal et guidé par une volonté d'innovation.

Afin de préserver son indépendance, le financement de l'URPS Pharmaciens est assuré par la cotisation de tous les pharmaciens exerçant à titre libéral en Pays de la Loire.

Plus largement, l'URPS Pharmaciens contribue à l'organisation de l'offre de santé régionale et ses missions sont définies par le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010.

● L'Assemblée Générale

L'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire, suite aux élections de juin 2021, est composée de 9 élus, pharmaciens d'officine, répartis sur l'ensemble de la région.



Alain GUILLEMINOT – Président (44)

Blandine LOUAPRE – Vice-Présidente (72) jusqu'au 01/11/2025

Marine DERAËVE – Vice-Présidente (49) depuis le 02/12/2025

Denis MACÉ – Trésorier (49)

Loïc MOISAN – Trésorier adjoint (49)

Emmanuel LEGRAND – Secrétaire (85)

Carine VERRELLE – Secrétaire adjointe (44)

Dramane BARRO – Président de la Commission de Contrôle (53)

Stéphane TOMÉ – Membre de la Commission de Contrôle (53)

Antoine MACÉ – Membre de la Commission de Contrôle (72) depuis le 02/12/2025

● L'Administration



Anne-Claire OGER, Coordinatrice, est présente à temps plein



Maryne LAUNAY, Chargée de projets, est présente à temps plein (départ de l'URPS Pharmaciens depuis le 01/09/2025)



Vincent RAYNAUD, Assistant administratif, est présent 28 heures par semaine



Elsa CROGUENNEC, Chargée de communication, est présent une journée par semaine (départ de l'URPS au 31/12/2024)



Alexandre ROUX, Chargée de communication, est présent une journée par semaine (départ de l'URPS au 30/09/2025)

● La vie de l'Union

Les réunions de Bureau

Le Bureau est chargé de mettre en œuvre la politique de l'URPS, décidée par l'Assemblée. Il gère et administre l'URPS et rend compte chaque année à l'Assemblée. Le Bureau fait le point sur les actions et émet les projections pour les actions à venir.

Ces réunions, ouvertes à l'ensemble des membres du Bureau de l'Union, permettent de valider les principales décisions, à court terme, relevant des projets et du budget. Deux réunions par mois sont mises en place.

Les réunions de "Suivi de projets"

Les réunions de suivi de projets permettent aux élus et salariés de se retrouver pour assurer la continuité des projets en cours. Les projets dont l'actualité le nécessite sont abordés. Elles permettent une continuité d'action de l'Union.

Deux réunions par mois sont mises en place.

Les Assemblées Générales

Deux Assemblées Générales sont organisées chaque année.

La première, en fin d'année, permet de réaliser le bilan des actions en cours et à venir et d'établir un budget prévisionnel pour l'année suivante. La seconde est réalisée au mois de juin pour approuver les comptes annuels. La présence du Commissaire et Comptes et de l'expert-comptable est requise afin de certifier les dépenses et les subventions de l'Union.

La Commission de Contrôle

Elle est composée de trois élu(e)s URPS et assure le contrôle des finances de l'Union.

L'assemblée adjoint à cette commission un commissaire aux comptes.

Elle présente à l'assemblée, lors de la séance annuelle consacrée à l'approbation des comptes, un rapport concernant la gestion de l'union et les comptes de l'exercice et comportant un état détaillé des recettes et de leur origine.

Les pharmaciens missionnés

Fin du mandat de Carine Verrelle qui a retrouvé un statut de Pharmacien Titulaire et a pu réintégrer sa fonction de secrétaire-adjointe lors de l'assemblée générale du 19/12/2024.

Thomas AVRIL est mandaté par l'Union sur les projets et les thématiques liées à l'éco-officine et la santé environnementale.

Durant l'année, les élu(e)s de l'URPS Pharmaciens participent à de nombreuses réunions institutionnelles réparties sur l'ensemble de la région des Pays de la Loire sur différents thèmes, toujours dans l'objectif de valoriser les nouvelles missions du pharmacien d'officine et son rôle dans les parcours de soins.

● La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie - CRSA



La CRSA est un organisme consultatif qui contribue à la définition et à la mise en place de la politique régionale de santé. Elle est constituée d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, et de commissions spécialisées :

prévention, organisation des soins, prises en charge et accompagnements médico-sociaux, droits des usagers.

Monsieur Alain GUILLEMINOT siège à l'assemblée plénière et est membre titulaire de la commission prévention. Plusieurs réunions ont eu lieu entre septembre 2024 et 2025. Les comptes rendus des assemblées plénières sont accessibles sur le site internet de l'ARS Pays de la Loire et de la CRSA.

● Les Conseils Territoriaux de Santé

En application de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (article L.1434-10-I du code de la santé publique), le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a constitué en 2017, un Conseil Territorial de Santé (CTS) sur chacun des territoires de démocratie sanitaire constitués à l'échelle infrarégionale, ayant pour délimitation géographique celle des cinq départements de la région Pays de la Loire.

Le CTS a pour objet d'une part l'exercice de la démocratie en santé de proximité, et d'autre part la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation.

En outre, le CTS conforte la participation des usagers, avec une formation spécifique destinée à l'expression des usagers, qui intègre la question de l'expression des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

Vos élus de l'URPS participent à ces conseils territoriaux de santé afin de remplir les missions de ces instances :

- ✓ **veiller** à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.
- ✓ **participer** à la réalisation du diagnostic territorial partagé.
- ✓ **contribuer** à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé, en particulier sur les dispositions concernant l'organisation des parcours de santé.
- ✓ **être informé** des créations de dispositifs d'appui à la coordination (DAC) et de dispositifs spécifiques régionaux, ainsi que de la signature des contrats territoriaux et locaux de santé, et contribue à leur suivi.

Le CTS participe à l'évaluation des projets territoriaux de santé.

Les avis et les propositions des conseils territoriaux sont transmis à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et à sa commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers. Ils sont rendus publics.

Cela a représenté de 2 à 7 réunions par an.

● Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premier recours - CORECS

Le CORECS est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation

des soins de premier recours. Il permet de partager un diagnostic et de construire une réflexion prospective

sur l'offre de soins ambulatoires au niveau régional et de favoriser le développement des exercices regroupés

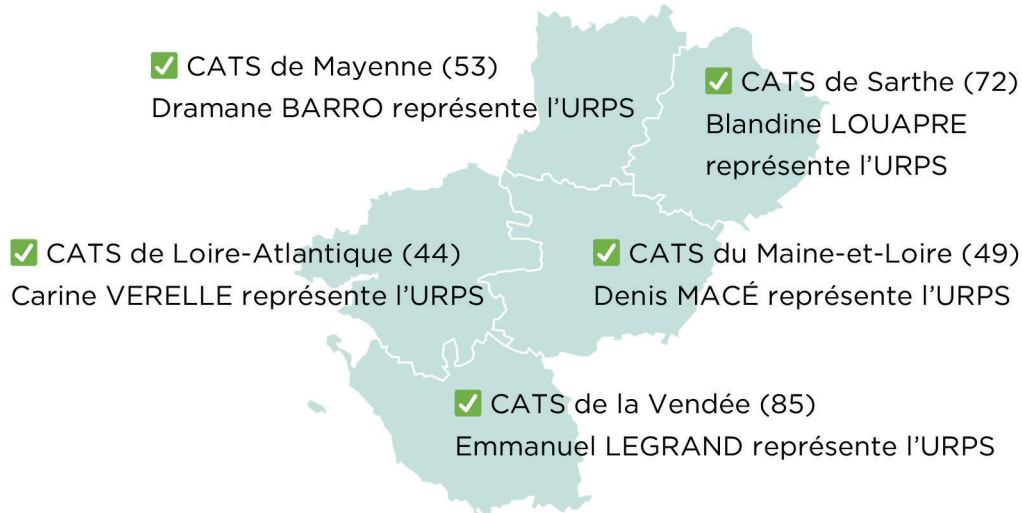
des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres. Il émet également un avis sur

les projets de Maisons de Santé.

Monsieur Alain GUILLEMINOT y siège en tant que titulaire.

● Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours

Les CATS sont les structures départementales d'accompagnement aux projets des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).



● L'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins - IRAPS

L'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) créée par le décret n°2015-1510 du 19 novembre 2015, contribue à l'amélioration de la pertinence des prestations, des prescriptions et des actes dans la région. Elle est composée de membres, représentant l'ARS, l'Assurance Maladie, les établissements, les professionnels de santé libéraux et les usagers. Elle concourt à la diffusion de la culture de la pertinence des soins et à la mobilisation des professionnels de santé autour de cette démarche. Elle est consultée sur le projet de Plan d'Actions Pluriannuel Régional d'Amélioration de la Pertinence des

Soins (PAPRAPs*), lors de sa préparation, de sa révision et de son évaluation.

Monsieur Alain GUILLEMINOT y siège en tant que membre selon l'arrêté de composition pris par le Directeur Général de l'ARS Pays de la Loire, et Monsieur Loïc MOISAN est son suppléant. Cela a représenté 4 séances depuis septembre 2024, 4 ateliers de préparation à la Journée Régionale sur la pertinence des Soins et la participation à 1 groupe de travail sur l'axe 2 "pharmacologie clinique" du PAPRAPs*.

*PAPRAPs : Plan d'Action Pluriannuel Régional d'Amélioration de la Pertinence des Soins

● Le Groupement e-santé



Le Groupement e-santé Pays de la Loire, ex-GCS e-santé Pays de la Loire, est le Groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADeS) des Pays de la Loire. Créé en juillet 2011, opérateur préférentiel de l'ARS, il soutient le déploiement du numérique en santé au bénéfice de plus de 660 structures adhérentes du sanitaire et du médico-social pour apporter une meilleure coordination dans la prise en charge et le suivi des patients et des usagers.

Monsieur Denis MACÉ, élu URPS, participe aux diverses instances mises en place. Il est secondé par d'autres élu.es.

Depuis janvier 2023, plusieurs comités départementaux e-santé se sont mis en place progressivement, avec différents groupes de travail (sur l'ordonnance numérique, la messagerie sécurisée...). Plusieurs de nos élus y sont impliqués: Monsieur Alain GUILLEMINOT en Loire-Atlantique, Monsieur Denis MACÉ en Maine-et-Loire et Madame Blandine LOUAPRE en Sarthe, secondé par d'autres élu.es.

Le Président Alain GUILLEMINOT participe également au Comité Stratégique (titulaire) et au Comité Exécutif (suppléant) du Groupement e-santé.

● Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers - CRCDC

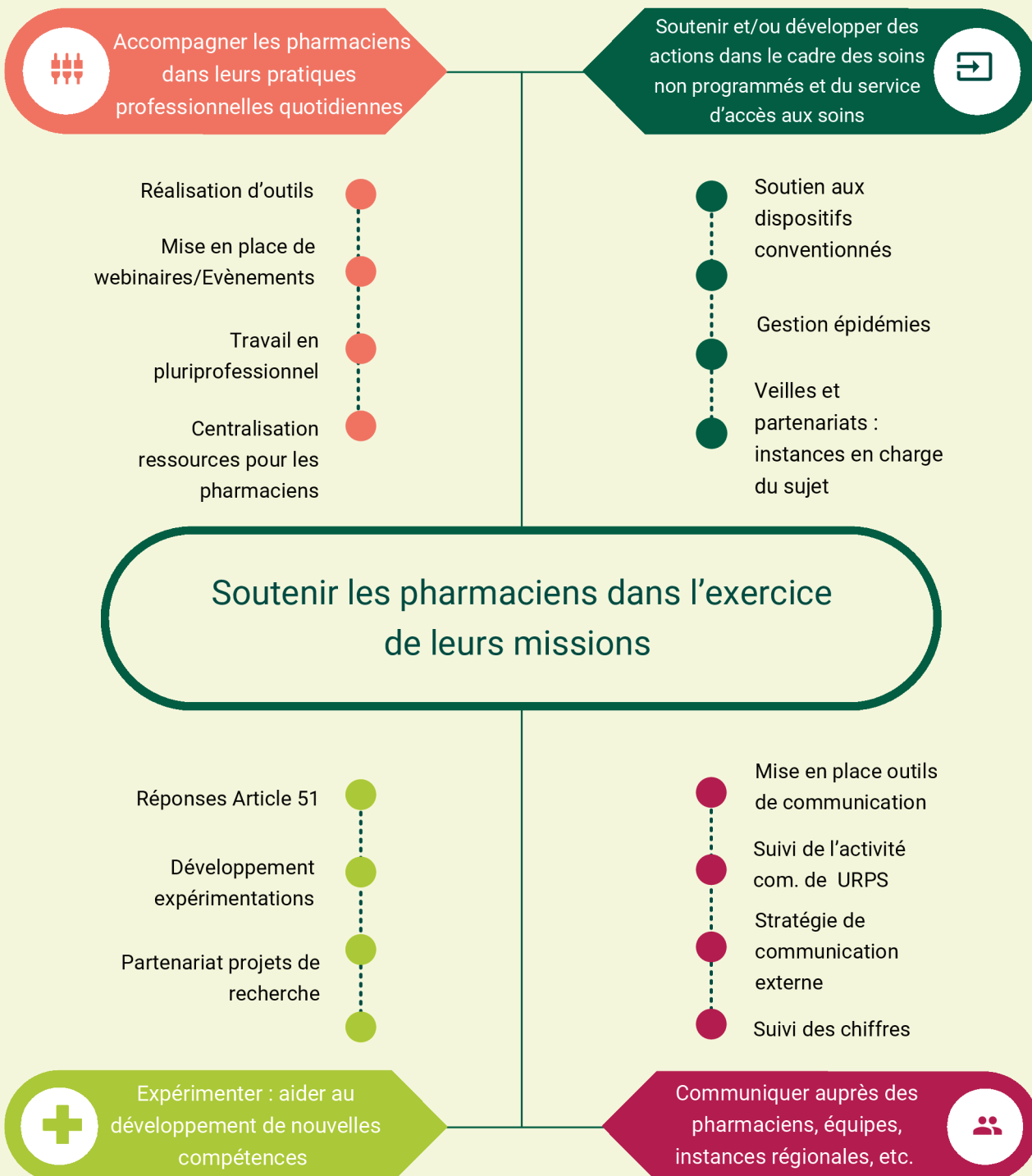


Depuis 2022, un travail collaboratif a été mené conjointement avec le CRCDC et l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire. Nous avons organisé et diffusé la formation à la remise du kit de dépistage du cancer colorectal. Plus de 800 pharmaciens y ont participé.

L'URPS Pharmaciens reste liée au CRCDC des Pays de la Loire pour relayer ou préparer de nouvelles actions conjointes.

Monsieur Alain GUILLEMINOT, fait partie du Conseil d'Administration du CRCDC des Pays de la Loire.

LES MISSIONS DE L'URPS PHARMACIENS PAYS DE LA LOIRE



Communiquer auprès des pharmaciens, de leurs équipes et des partenaires

3

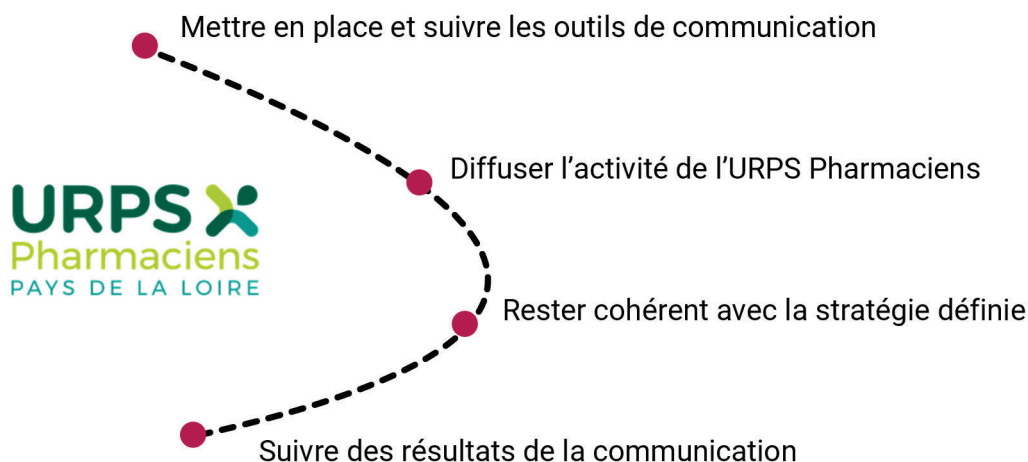
L'URPS Pharmaciens Pays de la Loire prend en charge sa propre communication vers les pharmaciens d'officine de la région et de ses partenaires.

À ces derniers, l'Union insiste sur ses rôles dans les différentes instances et ses actions stratégiques pour la profession dans une recherche de coopération permanente.

En direction des équipes officinales, la communication de l'URPS peut être différenciée en plusieurs stratégies :

- Proposer des informations et valoriser les outils créés
- Améliorer la connaissance de l'URPS Pharmaciens pour les équipes officinales
- Informer sur les évolutions de la politique régionale de santé
- Informer sur l'environnement et les acteurs de la santé qui entourent les professionnels
- Recruter ces professionnels afin de mener des actions de prévention, de recherche, de développement de la profession et des parcours de soin

Pour chaque moyen de communication, nous veillons à suivre notre stratégie afin d'être au plus près des besoins des pharmaciens.



Au début 2025, **l'URPS a changé son adresse mail** en la rendant cohérente avec l'adresse de son site internet : paysdelaloire@urpspharmaciens-pdl.com

Nous vous invitons donc à mettre à jour nos contacts et vos listes de diffusion avec les adresses mails suivantes :

✉ URPS Pharmaciens Pays de la Loire : paysdelaloire@urpspharmaciens-pdl.com

✉ Alain GUILLEMINOT, président : aguilleminot@urpspharmaciens-pdl.com

✉ Anne-Claire OGER, coordinatrice : ac.oger@urpspharmaciens-pdl.com

Au cours de la période nous intéresse de mi-2024 à la fin 2025, l'URPS Pharmaciens a développé sa communication grâce à la mobilisation des ressources humaines.

Outre l'instauration de "rendez-vous" (newsletter mensuelle, agenda...) et d'une familiarité dans notre communication afin de créer une identification, l'URPS a étoffé son site internet avec des mises à jour plus régulières et **une nouvelle rubrique "webinaires" tout en réorganisant sa chaîne YouTube.**

C'est plus de **255 communications sous toutes ces formes** qui ont été produites par l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire.

Nous ne sommes pas seulement un relai de communication, nous produisons principalement notre propre contenu sur les principaux sujets que vous retrouvez dans ce rapport d'activité.

● Nos chargé.es de communication

Elsa CROGUENNEC



Alexandre ROUX



décembre
2024

septembre
2025

Vincent RAYNAUD,
assistant administratif et communication



● Nos outils de communication

Notre site internet : <https://urpspharmaciens-pdl.com/>

Notre site internet reste une référence de communication pour se tenir informé des projets et actualités de l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire. On y retrouve **la présentation** de l'URPS Pharmaciens, **les projets** menées, nos **actualités** et celles de nos partenaires, les **newsletters mensuelles**, un **agenda** des événements à venir et dernièrement les **replays des webinaires**.



L'URPS ACTUALITÉS PROJETS WEBINAIRES AGENDA PHARMAPRAT PARTENAIRES

Au cours de la période qui nous intéresse, nous avons publié **105 nouvelles pages** sur notre site internet.

Nous avons développé **un nouvel onglet : "webinaires"**.

L'objectif est de regrouper dans un seul et unique emplacement du site internet, les replays des webinaires et les ressources qui lui sont liées. Auparavant, ces productions mises à disposition étaient réparties entre différentes rubriques, empêchant de mettre en valeur ces ressources auprès des pharmaciens et des autres visiteurs du site internet.



Cette activité sur notre site s'est traduite par une hausse importante de notre fréquentation. Pour exemple, au cours de l'année 2025, près de **5900 nouveaux visiteurs** ont découvert notre site internet. De plus, la page concernant "l'entretien femme enceinte" a été consulté près de 2000 fois.

L'objectif est d'utiliser le site internet de l'URPS Pharmaciens comme **support et recueil de l'ensemble de notre communication**. Les liens présents dans chaque article de la Newsletter mensuelle peuvent ainsi se référer à une page de notre site internet. Le site internet de l'URPS Pharmaciens est aussi un outil où les visiteurs peuvent approfondir les sujets, et être dirigés vers d'autres sources d'informations validées par l'URPS Pharmaciens. D'autres améliorations sont envisagées.

Notre Newsletter mensuelle

La newsletter mensuelle de l'URPS Pharmaciens s'installe comme un rendez-vous d'informations important pour la profession en Pays de la Loire.

Les rubriques s'installent dans le paysage des lecteurs : **“La question du mois”**, un **“Zoom sur les projets de l'URPS”**, **“les Actualités de nos partenaires”**, **“Les thèses des étudiants”**, **“Vos élus y étaient”** et **“Les rendez-vous à ne pas manquer”**.

À l'exception du mois d'août, la newsletter de l'URPS Pharmaciens est envoyée chaque premier samedi du mois (ou 2ème selon le calendrier). Elle est consultée chaque mois par plus de 600 professionnels.

Newsletter départementale

Nous avons développé des Newsletters départementales qui regroupent des communications localisées selon l'actualité. 6 ont été distribuées entre le deuxième semestre 2024 et l'année 2025. Elles suivent le même modèle.

Newsletter thématique

Enfin, des Newsletters thématiques sont également envoyées pour communiquer auprès des pharmaciens de la région. Elles concernent un sujet particulier : des actions auprès des pharmaciens (collecte de déchets dangereux), des demandes de partenaires pour la participation des pharmaciens des Pays de la Loire (CoReSS, ...), des thématiques travaillées pour leur activité officinale (vaccination, e-prescription, ...).

Au cours de la période qui nous intéresse, c'est 37 newsletters qui ont été envoyées. L'objectif est de poursuivre cette régularité, de continuer de familiariser les pharmaciens à cette communication et d'augmenter notre lectorat pour ces prochaines années.



Publipostage

Nous développons aussi un meilleur ciblage de nos communications à travers l'utilisations du publipostage : un mail envoyé par **paysdelaloire@urpspharmaciens-pdl.com** à destination des pharmaciens ciblés par le message. Une communication urgente, importante, à mettre en valeur, sont les raisons de l'utilisation du publipostage. Cet outil permet également de cibler géographiquement les destinataires de ces messages.

Au cours de la période qui nous intéresse, c'est 33 publipostages qui ont été envoyées. Son utilisation a diminué au cours de l'année 2025. L'objectif est de ne pas négliger cette forme de communication qui s'avère efficace (augmentation du nombre d'inscription à des webinaires).

Réseaux sociaux



Nous utilisons le réseau social professionnel LinkedIn. Il annonce notre Newsletter mensuelle, la question du mois, mais également nous permet de communiquer de notre participation à des événements professionnels. Cette communication est principalement ciblée vers les institutionnels et partenaires. Elle témoigne de notre représentativité.

Au cours de la période qui nous intéresse, c'est 65 publications ou republications qui ont été générées sur notre profil.

L'objectif est de mieux cibler les sujets qui doivent être publié sur le réseau social LinkedIn, et ainsi d'apporter le contenu nécessaire pour améliorer la régularité de notre communication sur ce média.

Une question est en suspens, celle d'intégrer un autre réseau social afin de toucher plus de pharmaciens, comme Instagram. Ce développement demande du contenu plus important et notamment le développement de la production de vidéos.

Chaîne Youtube



L'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire a une chaîne YouTube, mais elle était peu utilisée : **@urpspharmacienspaysdelaloire**

Au cours de la période qui nous intéresse, les élus ont demandé de développer cet outil de communication. Des replays de webinaires y ont été intégrés, des playlists créées, la description de chaque vidéo récente a été revue afin que cela améliore le référencement de ces vidéos.

Enfin, ce développement a été lié à la structuration de la nouvelle catégorie “webinaires” intégrée sur notre site internet.

14 vidéos ont été mises en ligne au cours de la période qui nous intéresse. L'objectif est de l'alimenter par de nouvelles vidéos. D'autres vidéos plus courtes et thématiques sont également prévues.



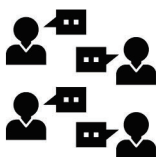
Mais aussi

L'envoi postal



Même s'il n'a pas été utilisé lors de la période deuxième semestre 2024 et l'année 2025, il reste une voie de communication possible. Ses coûts importants nous imposent une modération sur l'emploi de ce média.

Le relai par les syndicats et autres structures



Nous faisons appel également aux syndicats des pharmaciens et à d'autres partenaires pour diffuser certaines de nos informations. Cette utilisation de ces relais de communication dépend de la nature de l'information à diffuser, des partenaires de projets, mais aussi de la disponibilité de ces structures.

L'URPS Pharmaciens souhaite continuer de mieux cibler sa communication en fonction du public et du territoire concerné, dans le but de ne pas surcharger les équipes officinales et de délivrer un message pertinent.

Enfin, nous prévoyons de développer notre site internet afin qu'il continue d'être un site "ressource" pour les pharmaciens des Pays de la Loire. Avec nos moyens, nous prévoyons de développer de nouveaux formats de communication, notamment à travers la vidéo, comme valeur ajoutée aux actions menées par l'Union.

● Réalisation d'outils pratiques

PHARMAPRAT

Site internet accessible sur smartphone et tablette, vous est destiné ainsi qu'à vos équipes dans l'objectif de vous fournir des informations pratiques, vérifiées, accessibles et utilisables rapidement dans le cadre de votre exercice professionnel.



Depuis la sortie du site PHARMAPRAT, vous êtes plus de **50 000 utilisateurs** à vous être connectés afin de trouver une information utile à votre pratique professionnelle quotidienne. Un Comité Editorial, composé d'experts de l'Assurance Maladie et l'URPS Pharmaciens, se réunit une fois par mois, depuis la sortie du site en octobre 2022, afin d'actualiser les contenus et s'assurer de leur véracité.

Une intégration aux outils professionnels disponibles sur AMELI pro est attendue en 2026.

👉 <https://pharmaprat.fr/>

PEDIACO II

Dans le cadre de la campagne « Les 1 000 premiers jours » impulsée par Santé Publique France, les URPS Pharmaciens et Sage-Femmes ont été retenues par l'ARS Pays de la Loire pour poursuivre le projet PEDIACO.

Les deux unions porteuses du projet PEDIACO ont identifié la nécessité d'organiser des temps d'échanges entre les professionnels pour découvrir le champ d'intervention de chacun auprès de femmes enceintes et des nouveau-nés. Le point de départ de PEDIACO est de développer l'interconnaissance entre les professionnels de santé pour améliorer la coordination dans le parcours des 1000 premiers jours.



A la suite de ces temps d'échanges des **documents récapitulatifs du champs de compétences des professionnels identifiés ont été réalisés : fiches, frises, synthèses.**

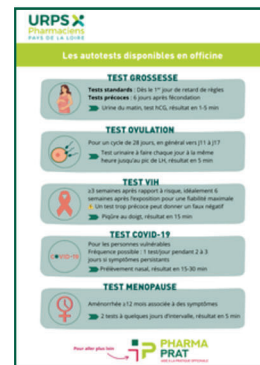


👉 <https://urpspharmaciens-pdl.com/les-projets/pediaco-ameliorer-la-coordination-des-professionnels-intervenant-au-cours-des-1000-premiers-jours/>

Santé de la femme et autotests

💡 Autotests en officine : vous êtes parfois perdus ? On vous aide ! Vous êtes régulièrement amenés à délivrer des autotests au sein de votre officine, mais entre les délais de réalisation, les prérequis, les modalités d'utilisation... il est parfois difficile de s'y retrouver.

Votre URPS a élaboré une fiche récapitulative claire et pratique sur les différents autotests disponibles. Cette fiche est disponible sur le site de l'URPS Pharmaciens.



👉 <https://urpspharmaciens-pdl.com/wp-content/uploads/2025/09/fiche-autotests.pdf>

Santé buccodentaire

Les pharmaciens et préparateurs sont des professionnels en première ligne pour répondre aux patients sur le bucco-dentaire et sur le matériel d'hygiène. Les deux URPS Pharmaciens et Chirurgiens-Dentistes se sont donc associées afin :

- d'améliorer la connaissance des pharmaciens et préparateurs sur le bucco-dentaire, particulièrement sur l'hygiène
- de favoriser la dispensation de conseils d'hygiène bucco-dentaire aux patients à l'officine
- de favoriser l'accès aux dispositifs de dépistage bucco-dentaire chez les femmes enceintes (dépistage pendant la grossesse) et chez les enfants (dispositif M'T dents) (relai des pharmaciens)



L'action

L'action consistait à mettre en œuvre des webinaires pour les pharmaciens et l'équipe officinale. Ils étaient animés par le Dr Benoît Perrier. Le replay d'un des webinaires est disponible sur le site de l'URPS Pharmaciens.

Quel était le contenu abordé ?

- ✓ les notions importantes sur l'hygiène bucco-dentaire
- ✓ les dispositifs de prévention existants
- ✓ les liens entre santé bucco-dentaire et certaines pathologies (exemple : le diabète)



41 pharmaciens participants pour 84 inscrits

👉 <https://urpspharmaciens-pdl.com/les-projets/sensibilisation-a-lhygiene-bucco-dentaire/>

En parallèle, afin d'appuyer les pharmaciens dans leurs pratiques, deux documents ont été créés :

- **une frise** présentant les dates clés tout au long de la vie du patient et les moments où il est important de se rendre chez le chirurgien-dentiste



- des fiches synthétiques : sur les **affections de longue durée exonérantes**, sur les bonnes conduites à tenir en cas de **traumatismes** et sur les **recommandations** en fonction du traitement du patient.

👉 <https://urpspharmaciens-pdl.com/les-projets/sensibilisation-a-lhygiene-bucco-dentaire/>

Un bilan intermédiaire a été réalisé en juillet 2024. À la suite de celui-ci, la création de **capsules vidéo** a été validée par l'ARS. Elles ont été réalisées en 2025. Les vidéos portent sur la parodontite, le risque carieux, la place de la santé bucco-dentaire dans les 1000 premiers jours, l'érosion et la sensibilité, et l'ostéoporose.



La fiche spécifique a été créée pour le buccodentaire au sein de l'outil d'aide à la pratique officinale, porté par l'URPS Pharmaciens : **Pharmaprat**.

L'ensemble des outils réalisés sont aussi référencés et mis à disposition sur notre site.

👉 <https://urpspharmaciens-pdl.com/les-projets/sensibilisation-a-lhygiene-bucco-dentaire/>

Gestion des déchets dangereux

Conscient de la dangerosité que représentent les stocks dangereux de déchets et du poids administratif et financier induit pour leur élimination, votre URPS Pharmaciens Pays de la Loire, conjointement avec l'URPS Pharmaciens Bretagne, a décidé de mener une opération de déstockage des produits chimiques des officines. (Hors stupéfiants, médicaments, produits explosifs, voir la fiche de renseignements).



- ✓ Économie d'échelle
- ✓ Tarifs avantageux
- ✓ Aucune démarches administratives
- ✓ Optimisation des déplacements
- ✓ Diminution de l'impact carbone

Nous avons confié la gestion de cette opération à un cabinet spécialisé : Environnement & Solutions. Ils seront là pour répondre à toutes vos questions. La communication auprès des pharmaciens a été lancée en novembre 2025. Objectif fixé : ramassage terminé fin avril 2026.

Modélisation éco officine en partenariat avec l'Assurance Maladie des Pays de la Loire

Partenariat URPS Pharmaciens – Assurance Maladie : vers la pharmacie écoresponsable

Dans le cadre de l'Avenant 1 à la Convention pharmaceutique, qui introduit le concept de pharmacie éco-responsable, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire s'engage aux côtés de l'Assurance Maladie des Pays de la Loire pour accompagner les officines dans leur transition écologique.

Un soutien concret pour les pharmaciens et leurs équipes

L'objectif de ce partenariat est de donner aux pharmaciens et à leurs équipes des clés, leviers et ressources pour initier et structurer la démarche écologique au sein de leur officine. Cela inclut :

- L'identification des pratiques à impact environnemental,
- La priorisation des actions de réduction des déchets et de consommation d'énergie,
- La sensibilisation de l'ensemble de l'équipe aux démarches d'éco transition



Un outil numérique pour faciliter la transition

Pour rendre cette démarche accessible à toutes les officines de la région, l'URPS et l'Assurance Maladie développent un outil numérique dédié, conçu pour :

- Modéliser l'empreinte écologique d'une officine,
- Fournir des recommandations personnalisées,
- Et suivre les progrès réalisés au fil du temps.



Cette initiative, nous l'espérons, permettra **aux pharmaciens de s'engager de manière concrète et mesurable dans la transition écologique**, en cohérence avec les orientations nationales et régionales de santé publique et de développement durable.

Par ce partenariat, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire affirme sa volonté de valoriser le rôle du pharmacien comme acteur de santé et citoyen responsable, en intégrant la dimension environnementale dans la pratique quotidienne de l'officine. L'objectif est de diffuser largement cette culture éco-responsable sur tout le territoire régional, au bénéfice des patients, des équipes officinales et de l'environnement.

● Mise en place de webinaires et d'événements

Femmes victimes de violence



Les URPS Chirurgiens-Dentistes, Médecins, Pharmaciens, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Sage-Femmes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues et Biologistes des Pays de la Loire s'associent à l'équipe ressource hémi-régionale référente Femmes victimes de violences du CHU de Nantes pour proposer un **webinaire de sensibilisation**.

🎯 Objectifs

- Identifier le rôle des professionnels de santé libéraux dans la prise en charge des femmes victimes de violences
- Repérer les signes d'alerte
- Savoir orienter selon les situations et les besoins

📅 Dates

- Mardi 3 juin 13h à 14h
- Jeudi 5 juin 20h30 à 21h30

👤 52 pharmaciens d'officine ont pu bénéficier de l'expertise du CHU de Nantes.

Vaccination des adolescents en plurirégional

Webinaire interrégional "Vaccination chez l'adolescent et le jeune adulte en officine"



Les URPS Pharmaciens des Pays de la Loire, de Bretagne et Centre-Val de Loire, se sont associés pour proposer un temps d'échange dédié à la vaccination en officine, avec un focus sur les adolescents et les jeunes adultes.

🎤 Animé par un pharmacien d'officine, Dr Alicia Petit, afin de mieux comprendre, prévenir et accompagner les parcours vaccinaux à l'officine.

👤 Nombre de pharmaciens : 110 participants

Dates

Jeudi 10 juillet
12h45 - 13h45

Calendrier vaccinal en partenariat avec le CRATB et l'Ordre Régional des Pharmaciens



Au cours de l'année 2024 et au début de 2025, plusieurs évolutions notables ont marqué la stratégie vaccinale en France.

Afin d'aider les pharmaciens et leurs équipes à mettre en place vaccination et identifier les éventuels points de blocage et surtout le leviers, l'URPS Pharmaciens en

partenariat avec le CRATB (Centre Régional d'Antibiothérapie) et le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens a mis en place un webinaire généraliste sur les évolutions du calendrier vaccinal 2025. L'occasion de clarifier certaines zones d'ombre grâce aux experts intervenants.

👤 73 pharmaciens et membres des équipes s'y sont inscrits.

Dates

Lundi 2 juin
13h-14h

Vers un meilleur usage des antibiotiques

La résistance aux antibiotiques est un **enjeu de santé publique majeur**. Elle remet en question l'efficacité de ces médicaments auprès des populations. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures d'**informations**, de **prévention**, de **contrôle des infections** et de **bon usage des antibiotiques** pour limiter la diffusion de ces résistances.



Dans ce cadre, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire, l'URPS Chirurgiens-Dentistes Pays de la Loire, l'URPS Biologistes Pays de la Loire, l'URPS Sages-Femmes des Pays de la Loire et l'URML Pays de la Loire ainsi que l'URPS infirmiers ont organisé en collaboration avec le CRATB Pays de la Loire - MedQual, 2 webinaires sur l'usage des antibiotiques.

Programme proposé :

- Antibiorésistance : généralités et état des lieux.
- Antibiotiques : croyances des patients...et des soignants.
- Prélèvements : ces germes dont on ne sait pas toujours quoi faire !
- Allergie à la pénicilline.
- Outils d'aide à la sensibilisation des patients.

Dates

- Mardi 18 novembre de 12h30 à 13h30
- Jeudi 20 novembre de 20h30 à 21h30

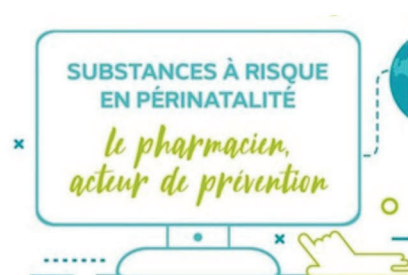
Les intervenants étaient :

- pour le 18/11 Cyril Leconte (médecin généraliste), Line Chapelain (pharmacienne) et Béatrice Bousseau (infirmière)
- et le 20/11 Willy Bouftol (médecin généraliste) et Hélène Cormier (infectiologue)

 Nombre d'inscrits (toutes professions confondues) : 143

 Nombre de pharmaciens et préparateurs : 60

Santé environnementale



L'URPS pharmaciens a été associé par l'ARS Pays de la Loire au COPIL santé environnementale piloté par la Mutualité Française.

Dans la continuité de cette instance, un groupe de travail a été mis en place le 25 juin 2025 dernier. L'objectif de ce GT était de coconstruire une démarche

commune autour de la santé environnementale à destination des pharmaciens et leurs équipes officinales.

Un premier axe autour des perturbateurs endocriniens et des 1000 premiers jours de vie de l'enfant a été identifié comme prioritaire par les deux structures.

En effet, les pharmaciens d'officine jouent un rôle clé en matière d'information et de prévention concernant les perturbateurs endocriniens (PE), notamment dans les produits cosmétiques comme les crèmes.

Leur rôle de conseil peut se décliner en plusieurs axes :

1. Informer et sensibiliser les patients
2. Aider au choix de produits à l'officine
3. Éducation à l'usage raisonné
4. Rôle de prévention ciblée sur des publics prioritaires (femmes enceintes, jeunes parents, jeunes enfants notamment)

Dates

Jeudi 18 décembre
de 12h45 à 14h

C'est donc dans ce cadre que deux webinaires de sensibilisation ont été proposés en décembre 2025 et janvier 2026 aux pharmaciens et leurs équipes, ainsi qu'aux professionnels de la périnatalité et petite enfance.

 Madame Camille Savary pharmacien toxicologue a fait bénéficier 40 participants de son expertise en santé environnementale et perturbateurs endocriniens.

À l'issue des deux visioconférences mises en place des fiches à entrées thématiques "santé environnementale" vont être rédigées et diffusées aux officines de la région.

● Le travail en pluriprofessionnel

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

COMMUNICATION AUPRÈS DES PHARMACIENS DANS LE CADRE DU COMITÉ INTER-URPS

QU'EST-CE QU'UNE CPTS ?

L'initiative des acteurs de santé, et en premier lieu des professionnels de santé de ville, les CPTS s'inscrivent dans une approche territoriale.

✓ Une CPTS facilite les actions locales qui peuvent porter sur les soins non programmés, les sorties et entrées d'établissements de santé, la communication entre professionnels de santé et la prévention.

✓ Une CPTS est également une opportunité pour les professionnels de santé d'apprendre à mieux travailler ensemble, d'améliorer leurs conditions d'exercice, de renforcer leurs coopérations et de favoriser l'attractivité des territoires.

DEUX PRINCIPES DE BASE SOUS-TENDENT TOUTEFOIS LA CRÉATION D'UNE CPTS

✓ Une approche populationnelle (plus de 50 000 habitants par territoire) correspondant à des besoins de santé insuffisamment couverts, sur un territoire en cohérence avec les parcours de santé de la population.

✓ Une association la plus large possible d'un ensemble d'acteurs de santé volontaires pour coopérer et se coordonner en réponse aux enjeux.

Les URPS des Pays de la Loire, de toutes les professions de santé, se sont organisées pour accompagner et soutenir la mise en place de CPTS par les professionnels de santé. La mise en lien avec les coordinateurs en poste dans chacune des CPTS est systématisée afin de ne pas doubler les actions mais de les rendre complémentaires. Votre URPS Pharmaciens est soucieuse de vous apporter l'information la plus exhaustive sur cette thématique et relayer les initiatives de mise en place afin de ne défavoriser aucune officine.

👉 <https://cpts-pdl.org/inter-urps>

👉 <https://urpspharmaciens-pdl.com/actualite/actualites-urps/interurps-rapport-dactivite-2024/>

L'association Inter URPS



L'InterURPS réunit l'ensemble des Unions des Pays de la Loire : médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, orthoptistes, kinésithérapeutes, sages-femmes, biologistes, orthophonistes et Pharmaciens. Une réunion est mise en place tous les mois.

La structuration et la reconnaissance de la coordination pluriprofessionnelle, notamment les formes encore non formalisées, est un enjeu de santé publique depuis plusieurs années.

La labellisation des maisons de santé pluriprofessionnelles ou de dispositifs « Action de santé libérale en équipe » (ASALEE), s'est développée ces dernières années. À la suite des dernières réformes, de nouvelles formes d'organisations sont apparues dans la réglementation : Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Équipes de soins primaires (ESP), mais qui doivent être réalisées en fonction des attentes des professionnels de santé.

LES MEMBRES



Depuis 2017 les outils informatiques de coordination sont désormais accompagnés par l'Assurance Maladie : les messageries sécurisées, le Dossier Médical Partagé (DMP).

La formalisation de la coordination des soins de proximité est appelée à être en cohérence avec les priorités de santé publique qui figurent dans le Projet Régional de Santé (PRS). De plus, elle s'inscrit dans la continuité du parcours de soin coordonné par le médecin traitant, en lien avec les spécialités médicales de second recours.

De plus, les Unions en lien avec leurs missions sont de fait fortement concernées par la politique de prévention et souhaitent développer et soutenir la mise en place d'actions, d'expérimentation en promotion / prévention de la santé.

Dans ce contexte et suivant leurs missions, les URPS des Pays de la Loire souhaitent informer et aider les professionnels de santé libéraux souhaitant s'inscrire dans les dispositifs coordonnés, et faire des propositions de nouveaux modes d'organisation pour ces exercices, au service de la population. L'URPS Pharmaciens participe de manière très active à l'Association Inter URPS qui se réunit une fois par mois en CA et Bureau. De nombreux projets transversaux sont également menés.

Participation des pharmaciens d'officine à l'Equipe Mobile de Gériatrie du CHU de Nantes

L'URPS Pharmaciens Pays de la Loire s'engage activement dans une **initiative locale menée avec le CHU de Nantes**, visant à renforcer la **prise en charge préventive des personnes âgées** sur Nantes et Nantes Métropole, dans le cadre de l'**Equipe Mobile de Gériatrie**.

L'objectif est d'impliquer les **pharmaciens d'officine** des zones : Nantes, Saint-Herblain, Orvault, Ste Luce sur Loire, Rezé, Bouguenais dans le **repérage et l'orientation des personnes âgées de 75 à 80 ans, dites vigoureuses**, vers un dispositif de consultation gériatrique spécialisé. Les pharmaciens identifient les personnes présentant des signes de



fragilité ou des besoins de prévention, puis les orientent vers un centre de consultation dédié, où une Infirmière de Pratique Avancée (IPA) formée réalise une consultation d'1h30.

Une démarche structurée et collaborative

À l'issue de la consultation, un compte-rendu (CR) est systématiquement transmis au médecin traitant et au pharmacien d'officine lorsque ce dernier a orienté le patient vers la consultation.

Ce processus permet :

- un suivi personnalisé du patient,
- une coordination ville-hôpital renforcée,
- et une prévention proactive des risques de fragilité chez les personnes âgées dites encore vaillantes.



Pour une évaluation gratuite, contacter le secrétariat de l'EMGT : **02 53 52 63 78**
Ouvert du lundi au vendredi. Parlez-en à votre médecin.



Une approche centrée sur la prévention et la coordination

Cette initiative illustre la capacité des **pharmaciens d'officine à jouer un rôle clé dans la prévention gériatrique**, en s'appuyant sur leur proximité avec les patients et leur expertise médicamenteuse. L'URPS Pharmaciens Pays de la Loire valorise ainsi le rôle du pharmacien dans les **dispositifs de dépistage et de coordination interprofessionnelle**, au bénéfice des patients et des équipes de soins.

● Déploiement du dispositif du pharmacien correspondant : un engagement fort de l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire

Dans le cadre de l'évolution des missions du pharmacien d'officine et du renforcement de l'exercice coordonné, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire s'est fortement mobilisée pour accompagner le déploiement du dispositif du pharmacien correspondant sur l'ensemble du territoire régional.



Ce dispositif, conventionné avec l'Assurance Maladie, constitue un levier majeur d'amélioration de l'accès aux soins et de la continuité du suivi thérapeutique des patients, en particulier dans un contexte de tensions démographiques médicales.

Un déploiement soutenu par les institutions régionales et nationales

Afin de favoriser l'appropriation du dispositif par les pharmaciens et les organisations de soins coordonnées, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire a bénéficié du soutien financier de l'ARS Pays de la Loire, ainsi que de l'appui de l'Assurance Maladie, partenaires clés de cette démarche.

Ce soutien institutionnel a permis de déployer une stratégie structurée, visant à sécuriser le cadre d'exercice du pharmacien correspondant et à en faciliter l'intégration dans les organisations territoriales existantes.

Un dispositif inscrit dans l'exercice coordonné

Le déploiement du pharmacien correspondant s'inscrit dans le cadre des structures d'exercice coordonné, telles que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et les ESP-CLAP.



L'URPS Pharmaciens a œuvré pour positionner le pharmacien comme un acteur pleinement intégré aux équipes de soins, en lien étroit avec les médecins traitants et les autres professionnels de santé, dans une logique de coopération, de protocolisation et de confiance partagée.

Un accompagnement opérationnel des acteurs de terrain

Afin de soutenir le déploiement du dispositif, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire a mis en place de nombreux temps d'information et d'échanges, à destination :

- des pharmaciens d'officine,
- des coordinateurs de CPTS,
- et des équipes officinales impliquées au sein des CPTS.

Ces temps collectifs ont permis de présenter le cadre conventionnel du pharmacien correspondant, ses modalités pratiques de mise en œuvre, ainsi que les enjeux organisationnels et interprofessionnels associés.

Des outils dédiés pour faciliter l'appropriation du dispositif

En complément de ces actions de terrain, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire a élaboré un support d'information dédié, diffusé auprès des pharmaciens de la région. Cet outil vise à faciliter la compréhension du dispositif, à harmoniser les pratiques et à accompagner les équipes officinales dans leur engagement en tant que pharmacien correspondant.



Une dynamique régionale au service du parcours de soins

Par son action volontariste, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire contribue activement à l'ancrage du dispositif du pharmacien correspondant dans les organisations territoriales de santé. Cette dynamique régionale participe à la reconnaissance du pharmacien comme acteur de premier recours, pleinement impliqué dans le suivi des patients et la coordination des soins.



● Gestion épidémie d'hépatite A

Soutien des pharmaciens du département Loire-Atlantique dans la gestion de l'épidémie d'hépatite A

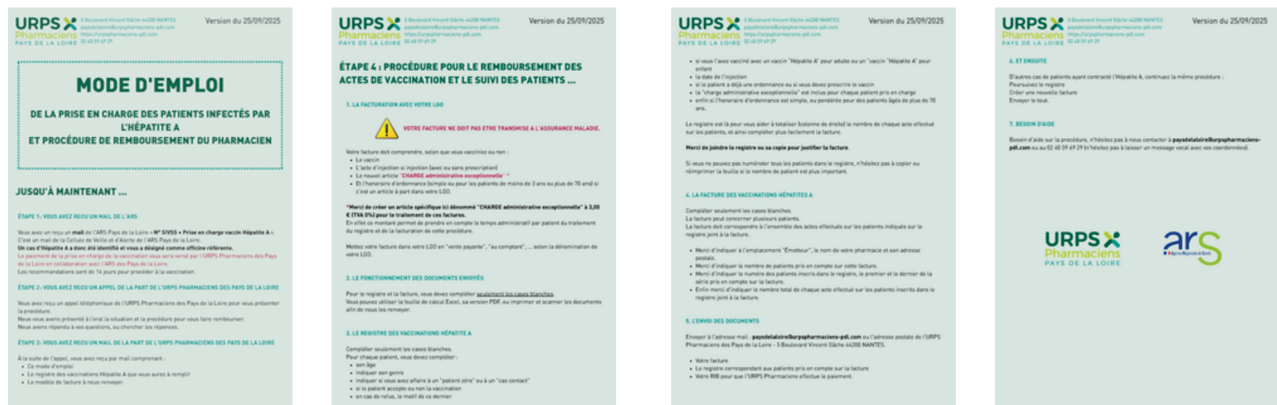
Dans le cadre de la gestion de l'épidémie d'hépatite A sur le département de la Loire-Atlantique, l'ARS Pays de la Loire a sollicité l'URPS Pharmaciens pour assurer un soutien administratif et opérationnel auprès des pharmaciens d'officine.

Un appui financier et organisationnel aux pharmaciens

Grâce au soutien financier de l'ARS, l'URPS Pharmaciens a pris en charge les aspects financiers et administratifs liés à la vaccination, notamment :

- l'achat du vaccin,
- la prescription,
- l'administration par le pharmacien.

Il est important de souligner que, en temps normal, la vaccination contre l'hépatite A n'est pas prise en charge par l'Assurance Maladie. Dans ce contexte particulier d'épidémie, cette mobilisation a permis aux pharmaciens de répondre rapidement aux besoins de la population, sans contrainte financière pour eux ni pour les patients.



Une intervention en cohérence avec les missions de crise sanitaire



Cette action s'inscrit pleinement dans les missions de gestion de crise sanitaire de l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire. Elle illustre la capacité de la structure à :

- mobiliser ses équipes pour soutenir les officines,
- Coordonner avec les autorités sanitaires régionales,
- Faciliter la mise en œuvre de mesures de santé publique dans des délais très courts.

Un véritable service rendu aux pharmaciens et aux habitants

En prenant en charge la vaccination dans ce cadre exceptionnel, l'URPS Pharmaciens a permis aux pharmaciens du département 44 de se concentrer sur la prise en charge des patients tout en participant activement à la lutte contre l'épidémie. Cette action concrète témoigne de la réactivité et de l'engagement de l'URPS pour soutenir le réseau officinal et protéger la population lors de situations sanitaires exceptionnelles.

Nbr de cas contacts transmis ARS		Données pharmaciens		
Adultes+11 ans	Enfants-11ans	Délivrance vaccins adultes	Délivrance vaccins enfants	Nbr de vaccins administrés
72	20	19	13	10

📅 Données au 05/03/2026

● Chirurgie bariatrique

L'URPS Pharmaciens Pays de la Loire en collaboration et concertation avec la SRAE nutrition des Pays de la Loire et différents experts médicaux spécialistes de la chirurgie bariatrique, soutenue par l'Agence Régionale de Santé, propose une nouvelle action de prévention : « Chirurgie bariatrique : rôle du pharmacien ».

L'objectif de cette expérimentation est d'améliorer, par la mise en place d'entretiens pharmaceutiques, l'accompagnement et le suivi des personnes opérées d'une chirurgie bariatrique à la sortie de l'hôpital ou à distance de l'opération.

Pour ce faire, le pharmacien dispose d'un guide d'entretien sur lequel est annoté les questions de l'entretien ainsi que des recommandations.

Plusieurs soirées de sensibilisation à la chirurgie bariatrique et de présentation de l'expérimentation ont eu lieu en visioconférence en juin et en fin d'année 2022, pendant le contexte de COVID-19. À l'issue de ces soirées, 25 pharmaciens se sont inscrits au projet. Rapport d'évaluation finale en ligne sur le site internet de l'URPS Pharmaciens. Expérimentation clôturée.



LE TÉMOIGNAGE D'UNE PHARMACIENNE

Les échanges avec les patients permettent d'approfondir nos connaissances vis à vis de la chirurgie bariatrique, de mieux comprendre les parcours si différents. Ce sont souvent des patients très volontaires, heureux de partager leur expérience, peu sont finalement à convaincre... L'idée de participer à une expérimentation est un plus pour les patients qui auraient un éventuel frein. Ils sont ravis de l'intérêt qu'on leur porte. Il est important de bien insister sur le risque de carences, l'intérêt de poursuivre leur supplémentation malgré l'absence de prise en charge par l'Assurance Maladie. Les entretiens sont plutôt simples à réaliser et je trouve que de voir les patients régulièrement est un réel atout. Personnellement, pour réaliser les entretiens, je suis simplement la trame communiquée par l'URPS et je laisse les patients s'exprimer. Généralement, le premier entretien dure 30-40' et le second dure 15-20'. Le projet chirurgie bariatrique est un chouette projet pour montrer l'intérêt des pharmaciens auprès des patients opérés alors poursuivons notre recrutement !

31

Patients
inclus

Août

Fin des
inclusions

PUBLIC CIBLÉ :

- 80 patients opérés d'une chirurgie bariatrique de plus de 18 ans.
- 40 pharmaciens (4 patients par pharmacien).

TERRITOIRE :

- Région Pays de la Loire.

● Diabète de type II

Accompagnement pharmaceutique des patients diabétiques de type II : un projet expérimental régional structurant

Depuis 2015, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire est engagée dans un projet expérimental ambitieux autour de la prise en charge du diabète de type II, visant à valoriser et structurer l'accompagnement pharmaceutique que le pharmacien d'officine peut proposer aux patients, avec l'appui de son équipe.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de coopération interprofessionnelle et de renforcement du rôle clinique du pharmacien, en complémentarité avec les autres professionnels de santé impliqués dans le suivi des patients diabétiques.

Un partenariat pluridisciplinaire au service de l'évaluation

Dès son origine, le projet a été construit en partenariat étroit avec des médecins endocrinologues, garants de la cohérence médicale du dispositif, ainsi qu'avec le cabinet CEMKA Évaluation, chargé de l'évaluation scientifique et méthodologique du projet.

Cette collaboration a permis de définir un cadre structuré d'intervention pharmaceutique, centré sur :

- l'accompagnement du patient dans la compréhension de sa pathologie,
- l'optimisation de l'observance thérapeutique,
- la prévention des complications,
- et le renforcement du lien ville-soins spécialisés.

Un projet déployé à l'échelle régionale

Après plusieurs phases de conception et d'expérimentation locale, le projet est entré dans sa troisième étape : le déploiement à l'échelle de l'ensemble de la région Pays de la Loire.

Afin d'accompagner cette montée en charge, des soirées de présentation du

projet ont été organisées en janvier 2024 à destination des pharmaciens d'officine. Ces temps d'échange ont permis de présenter les objectifs du dispositif, les modalités pratiques de mise en œuvre et les outils mis à disposition des équipes officinales.

Présentation du projet



Une phase d'inclusion structurée et étendue

La phase d'inclusion des patients s'est déroulée d'avril 2024 à juillet 2025, mobilisant de nombreuses officines volontaires sur l'ensemble du territoire régional. Les pharmaciens et leurs équipes ont ainsi pu mettre en œuvre un accompagnement personnalisé des patients diabétiques de type II, en lien avec les médecins prescripteurs.

Cette phase a permis de recueillir un volume significatif de données cliniques, organisationnelles et qualitatives, indispensables à l'analyse de l'impact du dispositif.



Une évaluation en cours pour mesurer l'impact du rôle pharmaceutique

L'évaluation finale du projet est en cours, sous la conduite de CEMKA Évaluation. Elle vise à mesurer l'impact de l'accompagnement pharmaceutique sur le parcours de soins des patients diabétique de type II, leur observance, leur compréhension de la maladie, ainsi que sur la coordination entre professionnels de santé.

Nb officines concernées

Nb de patients ayant bénéficiés des entretiens pharmaceutiques

Les résultats attendus permettront d'objectiver la plus-value du pharmacien d'officine dans la prise en charge des maladies chroniques et de nourrir les réflexions nationales sur l'évolution des missions pharmaceutiques.

● IATROPREV 2

Mise en place d'IATROPREV 2 : prévention de la iatrogénie médicamenteuse chez les personnes âgées

En janvier 2026, le dispositif IATROPREV 2 a été déployé dans le cadre de l'Article 51 sur la prévention de la iatrogénie médicamenteuse, visant les patients âgés de 65 ans et plus, polypathologiques ou exposés à un risque élevé de iatrogénie (≥ 10 médicaments ou autres facteurs de risque).

Ce dispositif a été mis en œuvre dans plusieurs régions pilotes : Bretagne, Pays de la Loire, Hauts-de-France et Occitanie. Dans les Pays de la Loire, le programme est piloté par le GHT 49, avec l'URPS Pharmaciens en partenariat pour l'accompagnement des pharmaciens de ville.

Une coordination interprofessionnelle renforcée

IATROPREV 2 repose sur la mise en place de Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) associant :

- le médecin traitant,
- le gériatre,
- le pharmacien hospitalier,
- et le pharmacien d'officine.

Cette organisation permet une analyse conjointe des traitements, favorisant la sécurité médicamenteuse et l'optimisation thérapeutique.

Le pharmacien de ville bénéficie d'une rémunération de 30 € pour sa participation et peut, à posteriori de la sortie d'hospitalisation, mettre en place un Bilan Partagé de Médication (BPM) pour le patient concerné.

Un dispositif centré sur la sécurité et la coordination

IATROPREV 2 constitue une démarche pilote majeure pour la prévention de la iatrogénie médicamenteuse, en plaçant le pharmacien de ville au cœur de la coordination ville-hôpital. Elle renforce la sécurité des traitements pour les personnes âgées et permet d'optimiser le parcours de soins, en lien étroit avec les professionnels hospitaliers et médicaux.

Ce dispositif illustre l'engagement de l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire dans l'innovation organisationnelle, la prévention des risques médicamenteux et la valorisation du rôle clinique du pharmacien d'officine au service des patients les plus fragiles.

ZOOM SUR LES PROJETS DE L'URPS

IATROPREV 2 - Début de l'expérimentation en Pays de la Loire

Octave 

L'Association OCTAVE, dont fait partie l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire et de Bretagne, a le plaisir de vous informer du lancement du projet IATROPREV 2 sur votre région.

Cette expérimentation vise à renforcer la sécurité du parcours de santé des personnes âgées fragiles par une organisation optimisée de coordination entre les acteurs de ville et l'hôpital.

Cliquez et découvrez le parcours IATROPREV 2

Depuis juillet 2025, IATROPREV 2 est entré dans une seconde phase avec des objectifs renforcés.

Il se déploie dans les Pays de la Loire au CHU Angers, au CH Haut Anjou et au Centre Santé Mental Angevin.

En tant que pharmacien d'officine, vous êtes au cœur du dispositif :

- Rémunération : 30 euros pour la participation à la RCP
- Versement : Directement par la CPAM 75
- Sollicitation : vous serez contacté par l'équipe hospitalière partenaire lorsque l'un de vos patients sera concerné par le dispositif

Retrouvez toutes les informations et les détails sur notre site internet : [OCTAVE vous annonce le lancement de l'expérimentation IATROPREV 2](#)

● Bilan Partagé de Médication en EHPAD

Déploiement du Bilan Partagé de Médication en EHPAD : un partenariat au service de la sécurisation du parcours médicamenteux

Dans un contexte de vieillissement de la population et de complexification des prises en charge médicamenteuses, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire s'est engagée aux côtés d'acteurs du territoire dans un projet innovant visant à renforcer la qualité et la sécurité des traitements en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Ainsi, un partenariat a été initié entre l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire, le GCS e-santé, l'EHPAD des Glycines et une pharmacie d'officine de proximité, autour de la mise en place du Bilan Partagé de Médication (BPM) pour les résidents de l'établissement.



Un projet structurant soutenu par l'Agence du Numérique en Santé

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Projets "Structure 3.0", piloté par l'Agence du Numérique en Santé (ANS), auquel les partenaires ont répondu afin de proposer une organisation innovante, collaborative et numérisée du suivi médicamenteux en EHPAD.

L'objectif est de permettre la réalisation systématique d'un Bilan Partagé de Médication pour chaque résident, en s'appuyant sur une solution numérique performante : POSOS. Cet outil d'aide à l'analyse pharmaceutique et à la décision clinique doit faciliter l'identification des interactions médicamenteuses, des situations à risque iatrogène et des optimisations thérapeutiques possibles, en lien étroit avec l'équipe médicale et soignante de l'établissement.

Le pharmacien d'officine au cœur de la coordination des soins

Ce projet illustre pleinement le rôle central du pharmacien d'officine dans la prise en charge des patients âgés, en particulier en EHPAD. Par son expertise du médicament et sa connaissance du patient, le pharmacien contribue activement à la sécurisation du parcours de soins, à l'amélioration de l'observance et à la pertinence des prescriptions.

La collaboration avec le GCS e-santé permet par ailleurs d'inscrire cette démarche dans un cadre numérique sécurisé, interopérable et conforme aux exigences nationales en matière de e-santé.

6

Un calendrier déjà engagé

La phase de conception et de rédaction du projet a débuté le 3 août 2025, mobilisant l'ensemble des partenaires autour d'une réflexion commune sur les modalités organisationnelles, techniques et cliniques du déploiement du BPM en EHPAD.

À ce jour, le projet est en attente de validation, avec une perspective de lancement opérationnel à compter de janvier 2026, sous réserve de l'acceptation du dossier par l'Agence du Numérique en Santé.

Une démarche pilote pour le territoire

Au-delà de l'EHPAD des Glycines, ce projet a vocation à constituer une expérimentation pilote pour le territoire des Pays de la Loire. Il pourrait, à terme, être reproduit dans d'autres établissements, contribuant ainsi à la diffusion du Bilan Partagé de Médication et au renforcement de la coordination ville-établissement.

Par cette initiative, l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire réaffirme son engagement en faveur de l'innovation, de la qualité des soins et de la reconnaissance du rôle clinique du pharmacien au service des patients les plus fragiles.

ICOPE

Le contexte

La région des Pays de la Loire compte 1 051 800 personnes de plus de 60 ans en 2021, en augmentation de 26% en 10 ans lorsque la population générale augmente de 8%. Le nombre



des pathologies chroniques et des personnes dépendantes augmente avec le nombre de personnes âgées. Vieillir en bonne santé est l'un des enjeux majeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le programme ICOPE c'est quoi ?

La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions de France d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état

psycho-social et la cognition) et fonctionnelles en tant que clés d'un vieillissement en bonne santé.

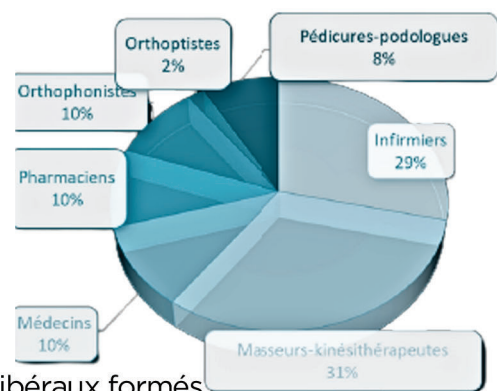
Ainsi, l'InterURPS des Pays de la Loire, le GHT 44, le GHT 49 et le Gérotopôle des Pays de la Loire ont élaboré un dispositif au sein duquel les professionnels de santé libéraux ligériens réalisent le dépistage et l'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes âgées de 60 ans et plus, non dépendantes et vivant à domicile. Le projet ICOPE Pays de la Loire est une expérimentation nationale selon les critères dérogatoires "Article 51" avec une évaluation qui se termine le 5 janvier 2025. Les résultats de l'évaluation poussent vers un déploiement d'ICOPE dans le droit commun en 2026.

La formation des professionnels de santé libéraux

Nous avons donc dû créer intégralement une formation au dispositif ICOPE Pays de la Loire, à destination des professionnels de santé libéraux, disposant d'une URPS sur les territoires des CPTS engagées.

L'outil informatique

L'outil numérique est un enjeu majeur dans le déploiement du projet ICOPE Pays de la Loire. Le 17 janvier 2023, il a été ouvert aux professionnels de santé libéraux formés.



Tout au long de l'année, nous avons obtenu plusieurs évolutions de l'outil numérique.

À ce jour, les professionnels de santé utilisent l'outil régional eParcours, alors que les acteurs de l'amont utilisent la solution ICOPE Monitor. La coexistence de ces deux outils génère des doublons de dossiers, des difficultés pour le suivi des patients, des incohérences entre les acteurs, ainsi qu'un travail de gestion des alertes chronophage lorsque le step 1 est réalisé en autoquestionnaire ou par un acteur de l'amont.

L'évaluation

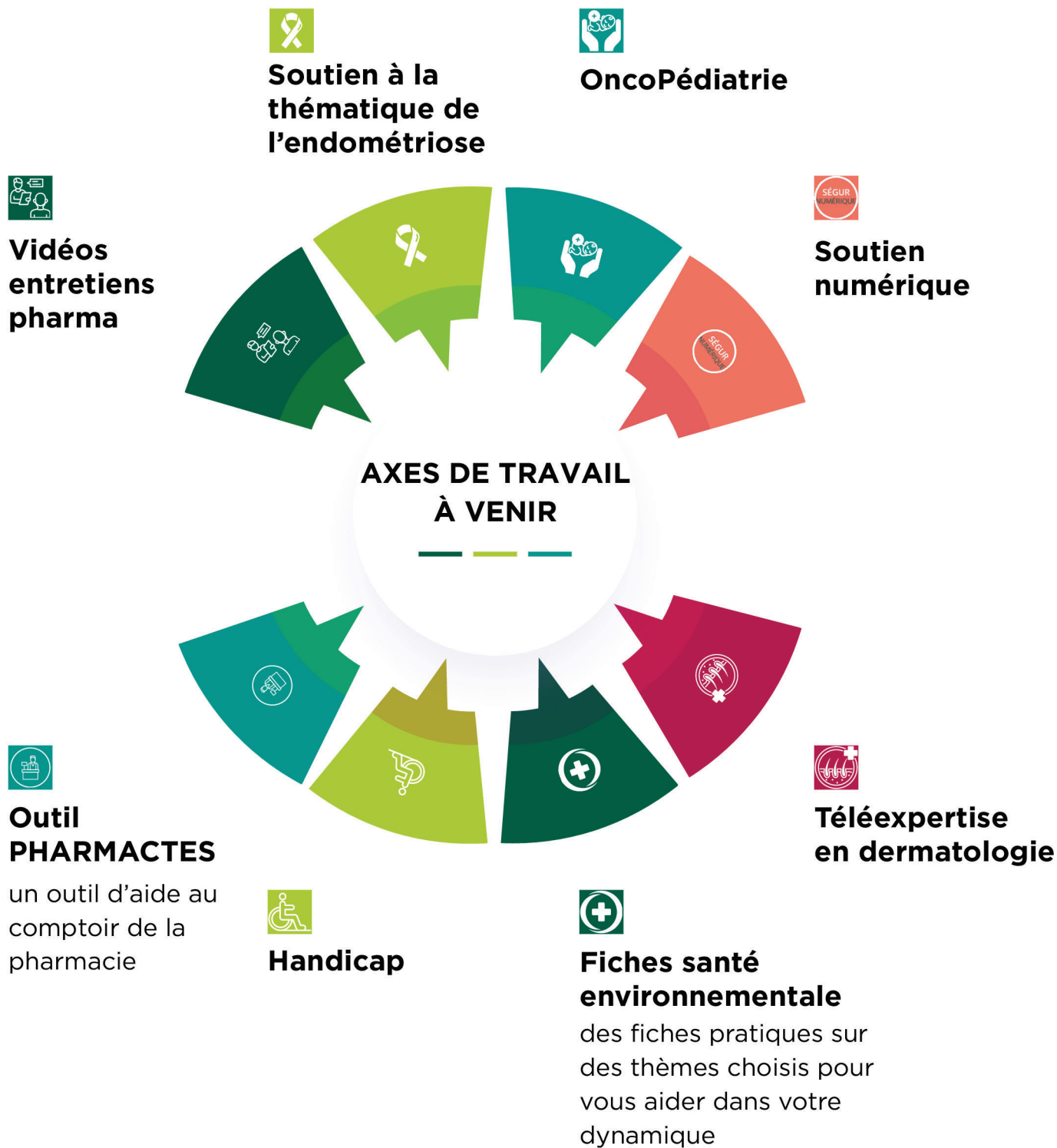
L'année 2024 signifie également la fin de la phase d'évaluation de l'article 51. Le cabinet PwC, en charge de l'évaluation nationale a émis un avis positif à la généralisation dans le droit commun du dispositif ICOPE.

En parallèle, la loi "Bien vieillir" du 8 avril 2024 a instauré, via son article 9, la mise en œuvre d'un "dépistage précoce et de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'au moins soixante ans".

Le comité stratégique a validé fin 2024 la sortie du dispositif Article 51 pour une entrée dans le droit commun, après une phase de transition de 12 mois.

Axes de travail à venir

7



URPS

Pharmaciens

PAYS DE LA LOIRE

WWW.URPSPHARMACIENS-PDL.COM

